

Distr.
LIMITEE

TD/B/CN.4/L.1/Add.1
30 octobre 1992

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Commission permanente du développement
des secteurs de services : promotion
de secteurs de services compétitifs
dans les pays en développement
Première session
Genève, 26 octobre 1992
Point 6 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DU DEVELOPPEMENT
DES SECTEURS DE SERVICES : PROMOTION DE SECTEURS DE SERVICES
COMPETITIFS DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT, SUR SA
PREMIERE SESSION

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 26 au 30 octobre 1992

Rapporteur : Mme E. Gonzalez Marrero (Cuba)

TABLE DES MATIERES

Chapitre

Paragraphes

- | | | |
|----|--|---------|
| I. | Elaboration du programme de travail de la Commission permanente (point 3 de l'ordre du jour) (<u>suite</u>) | 25 - 29 |
|----|--|---------|

Chapitre I

ELABORATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COMMISSION PERMANENTE (point 3 de l'ordre du jour)

(suite)

25. Pour l'examen de ce point, la Commission permanente était saisie du document suivant :

"Questions à examiner pour l'élaboration du programme de travail
- note du secrétariat de la CNUCED" (TD/B/CN.1/2).

26. Le représentant de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a décrit les activités et les méthodes de travail de l'OCDE dans le domaine des services. Ces activités étaient de deux types, distincts mais complémentaires : il y avait, d'une part, les travaux sectoriels effectués par des comités spécialisés - comme le Comité des marchés financiers, le Comité des transports maritimes et le Comité des politiques de l'information, de l'informatique et des communications - et, d'autre part, les travaux concernant les instruments de libéralisation de l'OCDE, à savoir les codes de libération et l'instrument relatif au traitement national. Les efforts pouvaient aller du simple échange de renseignements à l'élaboration de prescriptions en matière de notification et de transparence, ainsi que de recommandations générales, en passant par l'établissement d'études analytiques et de publications. Les comités sectoriels offraient un cadre privilégié pour l'échange périodique de renseignements sur l'évolution générale ou particulière dans les secteurs de services, l'étude des problèmes, la mise en route d'études analytiques approfondies ou l'organisation de réunions spéciales, notamment avec des représentants d'Etats non membres et du secteur privé. Les instruments de libéralisation, dont s'occupait le Comité des mouvements de capitaux et des transactions invisibles, imposaient en outre aux Etats membres des obligations et des procédures d'examen perfectionnées. Au cours des dix dernières années, on avait étoffé les dispositions concernant les services en faisant largement appel aux compétences des comités sectoriels. Un document indiquant le mandat de ces comités ainsi que les publications récentes de l'OCDE sur les services était à la disposition des participants à la session.

27. Le représentant de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) a déclaré que l'Accord général sur le commerce des services visait à : établir un cadre multilatéral de principes et de règles pour les échanges de services; favoriser l'essor du commerce des services, dans des conditions de transparence et de libéralisation progressive; encourager la croissance économique de tous les partenaires commerciaux et le développement des pays du tiers monde. Il s'agissait notamment d'accroître la participation de ces pays au commerce mondial grâce à la négociation d'obligations précises concernant l'accès aux marchés et l'octroi du traitement national aux fournisseurs étrangers de services, ainsi qu'au renforcement de l'efficacité et de la compétitivité de leur secteur tertiaire. Il convenait de prendre des mesures concertées pour combler les nombreuses lacunes en matière d'information dans le commerce des services, ce qui contribuerait à la libéralisation progressive dans ce domaine et favoriserait la croissance économique de tous les partenaires commerciaux ainsi que le développement des pays du tiers monde. Les missions effectuées tout récemment par des membres de la Division des services du GATT dans 25 pays en développement, pour les aider à établir ou revoir les offres, avaient clairement mis en évidence ces carences de l'information. Sept autres missions auraient lieu prochainement.

28. Le représentant du Fonds monétaire international (FMI) a dit que le Fonds, vu son mandat, s'intéressait de très près aux méthodes d'établissement et au rassemblement de statistiques de la balance des paiements. Il cherchait à tenir compte des besoins des statisticiens et des utilisateurs, et à harmoniser ses travaux avec ceux d'autres organisations internationales. Dans la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements, il s'était employé à fournir plus de renseignements sur les transactions appelées à prendre de l'importance. Dans le secteur des services, notamment, la ventilation était beaucoup plus détaillée, surtout pour les communications, l'information et les services financiers. Cela n'était pas sans intérêt pour les négociations multilatérales. Une distinction très nette était faite, dans les transactions internationales, entre les services et les revenus.

page 4

Auparavant, les revenus du travail et de la propriété étaient groupés avec les services autres que les transports, et les revenus des placements étaient classés à part. Désormais, la rémunération du travail et le revenu des placements formaient un poste distinct du compte des opérations courantes, ce qui était conforme au Système de comptabilité nationale. Les liens entre le compte des revenus et le compte des opérations en capital s'en trouvaient aussi renforcés, ce qui était particulièrement intéressant pour l'analyse de la fourniture de services. La demande croissante de données statistiques plus détaillées et plus précises sur les échanges internationaux de services tenait à ce que le secteur tertiaire jouait un rôle de plus en plus important dans de nombreux pays. Il n'était pas étonnant que, dans le domaine de la politique générale, le Fonds insistât aussi sur ce secteur, et en particulier sur les services financiers, en mettant l'accent sur le renforcement des institutions, la déréglementation et la surveillance prudentielle, eu égard à la nécessité d'assurer la transparence au stade de l'élaboration et de l'application des politiques. L'assistance technique du Fonds était aussi de plus en plus axée sur les services et notamment sur le secteur bancaire, en particulier dans le domaine des statistiques et du renforcement des institutions.

29. Le représentant de la Chambre de commerce internationale (CCI) - qui, en tant que porte-parole de la communauté commerciale internationale, avait participé activement à la huitième session de la Conférence - était heureux que l'Engagement de Carthagène préconisât une participation plus étroite du secteur privé aux activités de la CNUCED. La Chambre collaborait avec celle-ci depuis de nombreuses années, notamment dans le domaine des services, et elle jugeait encourageante cette prise de conscience du rôle constructif du secteur privé dans le développement. La CCI, qui avait des membres dans 110 pays, la plupart en développement, s'efforçait de promouvoir la croissance économique de tous grâce à un large éventail d'activités. Elle soutenait pleinement les Négociations d'Uruguay et notamment la libéralisation des échanges mondiaux de services, qui devait profiter à tout le monde. La CNUCED pouvait et devait jouer un rôle utile dans ce domaine. Le document TD/B/CN.4/2 indiquait les questions à étudier, notamment la mise en valeur des ressources humaines, les moyens de faciliter l'accès des pays en développement à

l'information sur les services, ainsi que la législation et les règles régissant la production et le commerce des services. Le représentant a attiré l'attention sur les activités de la Chambre et de ses commissions spécialisées (services financiers; activités bancaires; assurances; informatique, télécommunications et information; commercialisation, publicité et distribution; transports aériens et transports maritimes. Ces commissions entretenaient des liens étroits avec la CNUCED et d'autres organisations internationales compétentes. Les possibilités de coopération semblaient donc vastes. Quand les Etats membres de la CNUCED auraient arrêté le programme de travail, la Chambre serait prête à étudier les domaines dans lesquels elle pourrait apporter son concours, dans la mesure des ressources disponibles.
